



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 752 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville doit, avant le 1^{er} mars qui suit une élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.
2. Lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 752 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.
3. Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, les abus de confiance ou autres inconvénients, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement, selon la nature et la gravité du manquement.
4. Ce projet de règlement sera présenté pour adoption comme règlement au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2025 à 20 h dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les heures de bureau.

Donné à Delson, ce 24 novembre 2025.

Me Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier